



Bénévole : Participer à un chantier participatif

REGLEMENT

1. Présentation

Les matériaux et techniques de l'écoconstruction sont peu connus du grand public. L'organisation de chantiers participatifs permet aux participants de découvrir ces techniques par la pratique. Les chantiers participatifs rassemblent, autour d'un projet de construction ou de rénovation : des bénévoles non-professionnels, un maître d'ouvrage (propriétaire) dénommé « hôte », et un professionnel chargé de l'animation technique. Le chantier participatif intègre un objectif d'entraide et de solidarité vis-à-vis de l'hôte (maître d'ouvrage). Ce sont des moments de découverte et de pratique organisés dans le cadre de nos activités associatives.

2. Réservation

Votre réservation est prise en compte dès réception de ce dossier par le maître d'ouvrage.

3. Horaires

Les journées commencent le matin à 9h et se terminent le soir à 17h30, ces horaires peuvent être modifiés par le maître d'ouvrage. Le bénévole est libre d'adapter les horaires à ses disponibilités. Dans ce cas, il est important, pour des questions d'organisation, d'en informer l'hôte dès que possible.

4. Repas et logement

Sauf notification particulière, les repas et le logement ne sont pas assurés. L'hôte est libre de proposer un repas à prix libre ou des possibilités d'hébergement en fonction de ses possibilités. Merci de prendre contact avec lui / elle pour connaître l'organisation en place.

5. Transport et covoiturage

Le transport jusqu'au lieu du chantier n'est pas assuré. Nous vous invitons à vous organiser avec les autres participants pour covoiturer. Vous pouvez contacter le maître d'ouvrage (l'hôte) pour connaître les modalités d'accès et organiser des convoyages depuis un moyen de transport collectif ou des covoiturages.



6. Prérequis

Les chantiers participatifs sont accessibles à toute personne le désirant et ayant une bonne condition physique. Les mineurs devront être accompagnés par un adulte. Aucune expérience n'est requise.

7. Matériels à prévoir

Vous devez impérativement prévoir de quoi vous protéger, vous réchauffer et vous changer : combinaison ou vêtements de travail, une paire de gants à votre taille, des chaussures fermées, couvre-chef, pulls ... Pensez à emporter de quoi prendre des notes et des photos.

8. Sécurité

Nous vous rappelons qu'un chantier est un lieu potentiellement dangereux, vous devez respecter les consignes de sécurité données par les propriétaires des lieux et par l'accompagnateur technique de chantier. Vous ne devez pas vous mettre en situation de risque, respectez vos limites !

9. Assurance

L'association est assurée pour les activités bénévoles de ses adhérents, c'est pourquoi il est indispensable que vous soyez à jour de cotisation. Le chantier est assuré par les propriétaires. L'ARPE Normandie dispose d'un contrat d'assurance couvrant les participants aux activités qu'elle organise, en garanties « Responsabilité civile - Défense » et « Individuelle - accident ». Vous pouvez [consulter les risques couverts](#) par notre contrat d'assurance.